



L'ÉTAT FAVORABLE A L'ARMEMENT DES AGENTS DE SÉCURITE PRIVÉE

ENCORE UNE FOIS, LES POLICIERS MUNICIPAUX LAISSÉS POUR COMPTE !

Alors que les policiers des BAC (Police Nationale) et des PSIG vont être dotés de nouveaux équipements : fusils d'assaut, gilets pare-balles, ce dont nous nous réjouissons, nous apprenons que le gouvernement souhaite armer les agents de sécurité.

Après avoir écarté les policiers municipaux de la réforme sur la légitime défense et du port d'arme hors-service, nous constatons encore une fois que les policiers municipaux sont les éternels oubliés.

Depuis des années, nous nous battons pour l'armement obligatoire de tous les policiers municipaux. Si nous avons obtenu des avancées depuis les attentats, nous sommes loin du compte. A l'heure actuelle, seulement 40 % des policiers municipaux sont armés en France. Pourtant, chacun s'accorde à reconnaître que la police municipale, c'est la police de proximité et que dans ce cadre, nous sommes souvent les primo-intervenants, même dans les situations difficiles et dangereuses.

Nous rappelons que notre formation en armement est identique à celle des forces de Police et de Gendarmerie, que tout policier municipal est titulaire d'un double agrément (Procureur, Préfet) et pour ceux qui sont détenteurs d'une autorisation de port d'arme, ils sont astreints à un entraînement intensif au tir et au maniement des armes.

La police municipale est exemplaire et professionnelle : en 2015, le défenseur des droits a précisé dans son rapport la forte baisse des plaintes à l'encontre des policiers municipaux (moins de 5 %).

L'ÉTAT A SU GÉNÉRALISER L'ARMEMENT POUR PROTÉGER L'ARGENT DES BANQUES ET DEMAIN POUR ARMER LA SECURITE PRIVÉE

MAIS L'ÉTAT REFUSE DE GÉNÉRALISER L'ARMEMENT DES POLICIERS MUNICIPAUX POUR PROTÉGER LA POPULATION

FOPM ne rentrera pas dans un débat stérile sur la nécessité d'armer ou non les agents de sécurité. Mais une telle situation fait naître une colère légitime et prouve encore une fois le mépris de nos dirigeants envers notre profession. Au lieu d'accéder aux demandes légitimes de la 3^e force de sécurité du Pays, nos gouvernants semblent privilégier la voie de la privatisation de la sécurité.

FOPM CONTINUERA A DÉFENDRE LES DROITS LÉGITIMES DES POLICIERS MUNICIPAUX !

Paris, le 16 mars 2016

Les secrétaires généraux : Christophe LEVEILLE - Patrick LEFEVRE

F.O. Police Municipale

Fédération des Personnels des Services Publics et des Services de Santé FORCE OUVRIERE 153-155 rue de Rome 75017 PARIS

☎ 06 11 79 54 10 - 06 83 29 01 60 - ✉ PoliceMunicipale.FO@gmail.com

Retrouvez-nous sur <https://facebook.com/profile.php?id=438585672946894>